



UNION EUROPÉENNE

**Conférence d'examen de l'OSCE
Vienne, le 26 octobre 2010**

Déclaration de l'Union européenne – Séance de clôture

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur de m'adresser à vous, au nom de l'Union européenne, à l'occasion de la clôture du segment viennois de la Conférence d'examen 2010 dédié aux aspects politico-militaires, économiques et environnementaux, ainsi qu'au sujet des structures et des activités de l'OSCE.

Après les sessions qui se sont déroulées à Varsovie au début d'octobre, nous avons bien avancé dans la préparation du Sommet d'Astana des 1^{er} et 2 décembre prochains. L'Union européenne tient d'ores et déjà à saluer la Présidence kazakhe pour son travail considérable à la tête de notre organisation, les délégations de Grèce et de Lituanie pour les présidences de session, ainsi que le Secrétariat et les institutions pour l'excellente préparation et les remarquables contributions témoignant de leur expertise.

L'Union européenne est convaincue que les nombreuses propositions formulées à Vienne contribueront à étoffer l'ordre du jour du sommet d'Astana qui, nous le souhaitons, comprendra une claire réaffirmation de nos engagements et des mandats précis pour notre travail futur fixés dans le plan d'action.

Nous avons relevé un large soutien au renforcement des capacités de l'Organisation dans les trois dimensions, pour promouvoir l'alerte précoce, la

prévention et le règlement des conflits, la gestion de crise et la réhabilitation post-conflit, y compris en relation avec les conflits prolongés. Cela implique non seulement d'améliorer l'OSCE structurellement et techniquement, mais également de traduire en termes opérationnels la volonté politique des États participants, en particulier de l'alerte à l'action précoce.

Nous estimons que les structures exécutives de l'OSCE devraient être renforcées pour permettre le traitement le plus précoce possible des crises, notamment par un renforcement des capacités analytiques, opérationnelles et de médiation, en particulier du Centre de Prévention des Conflits. Les mécanismes et procédures de l'OSCE devraient être réexaminés, mis à jour et complétés lorsque c'est nécessaire. Les capacités de l'OSCE à passer de l'alerte à l'action précoce devraient être améliorées, notamment en renforçant le rôle d'alerte et de proposition du Secrétaire général. Enfin, nous devrions améliorer le rôle des organes décisionnels de l'OSCE, au premier chef du Conseil permanent, dans le suivi des questions liées aux conflits. La solution durable aux conflits passe aussi par une meilleure appréhension des racines profondes des crises et des conflits. A cet égard, l'Union européenne est favorable à l'idée de créer une capacité civile de soutien à la paix et à la réhabilitation post-conflit.

Nous avons aussi souligné que le règlement pacifique des conflits gelés et émergents devrait être notre objectif commun. L'Union européenne souhaite qu', à Astana, les États participants établissent, dans le cadre du plan d'action, une feuille de route visant à promouvoir un règlement pacifique desdits conflits. À cet égard, il conviendrait de réaffirmer notre soutien aux formats de négociation existants.

Monsieur le Président,

L'accent a également été mis sur le renforcement du cadre de la maîtrise des armements conventionnels, y compris les mesures de confiance et de sécurité et

des progrès sur le traité FCE. À Astana, nous espérons pouvoir entériner les premiers résultats à cet égard et fixer un mandat pour la continuation des négociations. Considérant le travail positif effectué dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité, nous souhaitons aussi recevoir un mandat clair afin de poursuivre la modernisation du Document de Vienne, et nous diriger, dans un premier temps, vers un Document de Vienne 2011.

En matière de menaces transnationales, nous sommes d'avis qu'il convient de faire un usage plus stratégique de la plus-value dont l'OSCE dispose dans les trois dimensions, afin de développer un profil plus clair et visible à cet égard. L'Union européenne invite le Secrétaire général à prendre les mesures appropriées afin d'améliorer la coordination et la cohérence des activités de l'OSCE en matière de menaces transnationales sur le plan interne, au sein des structures exécutives de l'OSCE, comme sur le plan externe, avec les organisations multilatérales et autres intéressés. Sur le plan interne, ces mesures pourraient prendre plusieurs formes : rassembler ces capacités sous l'autorité d'un directeur, ou bien les soumettre à la supervision d'un coordinateur, ou encore mettre en place un mécanisme de coordination particulier. Nous devrions aussi revoir les documents stratégiques et l'engagement de l'OSCE dans ce domaine, y compris avec l'Afghanistan, adopter une stratégie sur les activités de police et explorer la nécessité d'adopter d'autres documents stratégiques, notamment sur la cybersécurité, le crime organisé et la lutte contre le trafic de drogue.

Pour l'Union européenne, la deuxième dimension a un rôle essentiel à jouer dans le cycle des conflits et la lutte contre les menaces transnationales. D'une part, les activités de l'OSCE dans la deuxième dimension offrent une vaste panoplie de mesures de confiance. D'autre part, la zone OSCE est confrontée à des menaces économiques et environnementales. L'Union européenne est d'avis que le Secrétariat doit posséder les capacités d'offrir aux États participants une analyse approfondie desdites menaces.

Dans l'ensemble, s'il est vrai que la coopération entre États participants en matière économique et environnementale a beaucoup progressé depuis l'Acte final d'Helsinki, la Conférence d'examen a révélé que tous les aspects du Document de Bonn 1990 n'ont pas été mis en œuvre. En particulier, la bonne gouvernance constitue un domaine où des progrès seront encore nécessaires.

De manière transversale et dans l'ensemble des sessions, le renforcement de la mise en œuvre et un meilleur suivi des normes, principes et engagements de l'OSCE ont été inlassablement soulignés. Pour l'Union européenne, cela passe par le renforcement du bureau du Représentant pour la liberté des médias, et par un fort soutien au travail essentiel du BIDDH, ainsi qu'aux activités de la Coordinatrice pour la lutte contre le trafic des êtres humains et du Haut Commissaire pour les minorités nationales.

Toutes ces améliorations devront bénéficier des propositions visant à rendre le Secrétariat encore plus efficace, afin de rendre l'Organisation plus opérationnelle pour faire face aux nouveaux risques et défis à la sécurité. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'idée de donner plus de prérogatives au Secrétaire général et à la Présidence en exercice, afin qu'ils puissent prendre des décisions opérationnelles en temps de crise, y inclus l'envoi d'équipes d'experts dans les zones affectées. L'Union européenne soutient également des propositions visant à assurer une meilleure continuité du processus de décision et des activités de l'OSCE. Enfin, l'Union européenne rappelle la nécessité d'adopter le projet de convention sur la personnalité juridique dès que possible et que nous sommes disposés à parler d'un document constituant à condition qu'un tel document ne porte pas préjudice au vaste champ des engagements existants de l'OSCE.

Monsieur le Président,

Cette Conférence d'examen nous aura donc permis d'évaluer la manière dont nous contribuons à notre sécurité commune. Pour l'Union européenne, la sécurité commune passe également par des liens forts avec l'Assemblée

parlementaire de l'OSCE, de même qu'avec nos partenaires pour la coopération, ainsi qu'avec les organisations internationales et la société civile ce qui implique des consultations régulières et une participation réciproque aux événements et activités des uns et des autres, ainsi que davantage d'échanges de bonnes pratiques.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de ce que toutes les Organisations non-gouvernementales qui en ont fait la demande aient pu finalement participer aux sessions pertinentes de la Conférence d'examen à Vienne.

Forte des enseignements de la Conférence d'examen, l'Union européenne participera activement à l'élaboration du document d'Astana. A cet égard, nous remercions la présidence kazakhe pour son premier projet de texte distribué le vendredi 22 octobre. Ensemble, et grâce à l'amélioration de la compréhension et de la confiance mutuelles, nous serons en mesure d'évoluer vers une future communauté de sécurité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

La CROATIE*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*, l'ISLANDE**, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE - HERZÉGOVINE, le MONTÉNÉGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le LIECHTENSTEIN et la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que la RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, la GÉORGIE, ANDORRE et SAINT-MARIN se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

**L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.